

Cour d'appel de Cayenne | Guyane française



Fiche signalétique

Les acteurs du projet

Maîtrise d'ouvrage

Ministère de la Justice
et des Libertés

Mandataire du maître d'ouvrage

Agence publique pour
l'immobilier de la Justice (APIJ)

Maître d'œuvre

Agence Ponthus & Dupouy
Architectes

Mandataire du maître d'œuvre

Egis Antilles-Guyane

Les entreprises de travaux

Société Sogedex : *désamiantage*

Société Construction Réalisation
Industrielle (CRI) : *démolition, VRD,
gros œuvre, menuiseries extérieures*

Société Construction Modulaire
de l'Ouest (CMO) : *menuiseries
intérieures, serrurerie, cloisons,
faux-plafonds, peinture, revêtement
de sol*

Société Forclum : *électricité courants
forts-courants faibles, climatisation,
ventilation, plomberie*

Société Socotec : *contrôle technique
et coordination sécurité*

Société Mizzi *bureautique :
aménagement mobilier*

Les chiffres clés

Budget

> **1,5 million** d'euros

Surface

> **650 m²**

Durée des travaux

> **6 mois** entre la notification des marchés
et la livraison du bâtiment

Effectifs de la juridiction

> **10** magistrats, **15** fonctionnaires



4



8

sommaire

La création de la cour d'appel de Cayenne

Pour une justice plus efficace

La forte croissance démographique
de la Guyane nécessite la création
de la cour d'appel de Cayenne.

Le chantier

Un an pour une réhabilitation intégrale

La Résidence des magistrats a dû être
complètement restructurée et modernisée
pour permettre à la cour d'appel de Cayenne
d'être immédiatement opérationnelle.



^ Les façades du palais de justice ont été conservées à l'identique.

La création de la cour d'appel de Cayenne

Pour une justice plus efficace

Désormais la Guyane va disposer de sa propre cour d'appel. C'est la forte croissance démographique que connaît le département – le plus vaste de France – qui est à l'origine de la création de cette juridiction. En 30 ans, la Guyane est passée de 50 000 à 220 000 habitants ; en 2025, sa population devrait franchir le seuil des 400 000 âmes.

«La natalité en Guyane est très forte, indique Hervé Expert, premier président de la cour d'appel de Fort-de-France. Par ailleurs, la société s'est beaucoup urbanisée ces dernières années, avec le développement de Cayenne, mais aussi de Kourou et de Saint-Laurent-du-Maroni. Parallèlement, de nouveaux problèmes sociaux et de sécurité sont apparus.»

Ces évolutions ont généré une activité judiciaire plus importante, au niveau du tribunal d'instance et du tribunal de grande instance, mais aussi en appel. La Justice s'est alors progressivement réorganisée sur ce territoire, qui, bordé au nord par l'océan Atlantique, partage ses frontières avec le Surinam et le Brésil.

«Il y a 30 ans, les juges de la cour d'appel de Fort-de-France venaient spécialement pour des audiences à Cayenne, rappelle Hervé Expert. À la fin des années 1980, une présence plus importante est devenue nécessaire et un conseiller résident de la cour d'appel de Fort-de-France a été nommé. Il tenait toutes les audiences à juge unique et il était assisté, pour les autres audiences, de deux collègues venus pour l'occasion de Martinique. Au milieu des années 1990, une étape supplémentaire a été franchie avec la création d'une chambre détachée, comprenant trois magistrats fixes, dont le président de la chambre et deux conseillers.» Depuis 2007, deux postes de conseillers (dont un président de cour d'assises), un poste d'avocat général et des postes de fonctionnaires supplémentaires ont été créés à la chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France à Cayenne afin de répondre aux besoins judiciaires du second degré.



^ La nouvelle cour d'appel est située en plein cœur du centre historique de Cayenne.

Les effectifs se sont donc renforcés, mais Cayenne ne disposait, pendant toutes ces années, que d'une chambre d'appel détachée, qui dépend de la cour d'appel de Fort-de-France, située à 1 500 kilomètres des côtes de Guyane. Avec la création d'une cour d'appel dédiée, c'est une nouvelle page de l'histoire de la Justice qui s'ouvre aujourd'hui en Guyane: «On monte encore en puissance, analyse le premier président, pour répondre aux besoins actuels des Guyanais et pour être capable d'anticiper les besoins à venir.»

Distinguer la juridiction d'appel

La création d'une cour d'appel de plein exercice, installée dans un bâtiment distinct du Palais de justice, qui héberge actuellement le tribunal de grande instance (TGI), va contribuer à bien marquer la différence entre les juridictions de premier et de second degré. «Il faut que la Justice soit claire, insiste Hervé Expert, il est souhaitable qu'il y ait une distinction de lieux pour bien que les gens comprennent qu'ils vont devant une autre juridiction pour se faire juger en appel.»

Ces locaux indépendants vont accueillir des magistrats et des fonctionnaires entièrement dédiés à la cour d'appel: sept magistrats du siège, trois magistrats du parquet et quinze fonctionnaires dont trois affectés au service administratif régional (SAR). Ils se consacreront pleinement aux nombreux dossiers qui sont chaque année déposés sur le bureau des différentes chambres qui composent la cour d'appel. «On va ainsi mieux répondre à l'évolution des besoins judiciaires, conclut Hervé Expert, qu'ils soient liés à l'augmentation de la délinquance ou aux affaires civiles, sociales et commerciales.» En 2010, la chambre détachée a ainsi traité 596 affaires nouvelles en matière civile, 202 arrêts ont été rendus en matière pénale par la Chambre des appels correctionnels, 10 dossiers ont été traités par la Chambre d'application des peines et 226 arrêts rendus par la Chambre de l'instruction.



▲ La cour intérieure du bâtiment.

Le chantier

Un an pour une réhabilitation intégrale

C'est lors de sa visite en Guyane, en février 2010, que le président de la République a annoncé la création d'une cour d'appel à Cayenne, fixant à la fin de l'année 2011 l'ouverture de la nouvelle juridiction.

Entre la commande ferme, adressée à l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) fin 2010, et la livraison du bâtiment, fin 2011, un an à peine se sera écoulé.

Mandatée par le ministère de la Justice, l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice –établissement public du ministère– a relevé le défi qui lui était confié à Cayenne. Depuis Fort-de-France, où ses bureaux sont installés, Philippe Eloi, directeur de programme à l'APIJ, a conduit l'opération, se rendant régulièrement sur le site : « Comme il fallait faire vite, explique-t-il, nous avons cherché un bâtiment déjà construit, à réaménager. Le choix s'est vite porté sur la Résidence des magistrats, où logeaient autrefois les chefs de juridiction et des magistrats de passage. Elle est très bien située dans le centre historique de Cayenne, dans un joli cadre, en face de la Préfecture et à proximité de l'ancien Rectorat. » « Nous avons travaillé avec l'architecte des bâtiments de France pour ne pas dénaturer l'aspect esthétique du bâtiment, explique Jacques Ponthus, l'architecte qui a mené le chantier. Il nous a notamment demandé de conserver à l'identique les façades et de retrouver sur la façade arrière, côté jardin, une galerie ancienne qui avait été partiellement obstruée. Sinon, en ce qui concerne l'intérieur, nous avons complètement transformé ce bâtiment. » La succession de petites pièces de cette résidence construite dans la seconde moitié du XIX^e siècle a ainsi laissé place à des espaces plus vastes, mieux adaptés à l'accueil du public et à l'activité judiciaire.

« Pour créer la salle d'audience, précise l'architecte, comme tout était cloisonné, on a dû démolir l'ensemble des éléments, y compris des points porteurs, et mettre en œuvre une nouvelle structure interne pour la tenue du plancher de l'étage. »



▲ Les travaux ont été réalisés en à peine 6 mois.



^ Une salle d'audience de 115 m² a été créée.

Au final, à part l'enveloppe et la toiture, les 650 m² du lieu ont été intégralement rénovés, pour un budget global d'1,5 million d'euros : fenêtres et portes extérieures en aluminium ont été remplacées par des équipements en bois, d'importants travaux d'électricité ont été réalisés, la plomberie a été refaite et des accès pour les personnes à mobilité réduite ont été aménagés.

«C'était un challenge de réaliser ce chantier en si peu de temps, reconnaît Jean-Jacques Le Gléau, chef de projet à l'APIJ. D'autant plus qu'il n'y a pas pléthore d'entreprises en Guyane, la sélection s'est donc révélée délicate.» Ce sont aussi les difficultés liées à l'approvisionnement qui ont rendu l'opération compliquée: «Il faut compter 6 à 8 semaines en moyenne pour faire venir en bateau les matériaux de métropole, indique Jean-Jacques Le Gléau. Prendre en compte ces délais exige une réelle capacité à anticiper.»

Mais le défi a été relevé grâce à l'étroite concertation entre les services du Secrétariat général du ministère, la Direction des services judiciaires et l'APIJ qui a ainsi pu livrer un bâtiment clé en main. Il a été meublé courant décembre, pour être livré prêt à l'emploi en toute fin d'année.



^ Couloir d'accès aux bureaux de l'administration.



^ Dans la salle d'audience, un box au vitrage sécurisé a été conçu pour les prévenus.

^ Les jardins intérieurs de la cour d'appel.

Visite guidée

Pour tenir ce calendrier serré, l'APIJ a lancé les consultations pour le choix du maître d'œuvre début 2011 et pour la sélection des entreprises en avril 2011 ; les marchés ont été notifiés le 23 juin 2011, date à laquelle les travaux ont commencé. L'intérieur de la Résidence des magistrats a donc été métamorphosé en moins de six mois.

Au rez-de-chaussée du bâtiment principal, une salle d'audience de 115 m² a été créée de toute pièce, ainsi qu'une salle des délibérés, où se retirent les magistrats après l'audience, et une salle d'attente pour les témoins qui sont appelés à la barre. Un dispositif de surveillance a par ailleurs été conçu pour les prévenus, ainsi qu'un box au vitrage sécurisé, dans la salle d'audience.

À l'étage, 12 bureaux ont été aménagés, pour la dizaine de magistrats qui vont être nommés à la cour d'appel et pour deux secrétaires.

Le bâtiment secondaire, qui est de plain-pied, hébergera quant à lui les services du greffe. Entre les deux bâtiments, un local technique a été installé. Quant aux trois agents du SAR, le service administratif régional, ils occuperont le « carbet » situé dans le jardin (le carbet désigne dans le vocabulaire guyanais une sorte de petit cabanon). Équipée de dispositifs de contrôle d'accès par badge, de systèmes de détection anti-intrusion, de systèmes d'alarme volumétrique, de portiques de détection de masses métalliques à l'entrée, la cour d'appel de Cayenne dispose enfin de tous les systèmes de sécurité nécessaires. Dotée d'un accès adapté aux personnes à mobilité réduite, elle a, par ailleurs, été entièrement climatisée.

«La cour d'appel ainsi créée, offre de meilleures conditions d'accueil aux Guyanais et permet de répondre à leur légitime attente de justice de qualité» conclut Jean-Jacques Bosc, procureur général près la cour d'appel de Fort-de-France.



▲ Le bureau du procureur général.

▲ Le carbet accueillant le service administratif.

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Remerciements à

Hervé Expert, premier président de la cour d'appel de Fort-de-France

Jean-Jacques Bosc, procureur général près la cour d'appel de Fort-de-France

Jacques Ponthus, architecte, agence Ponthus & Dupouy

Ont collaboré au sein de l'APIJ

Jean-Pierre Weiss, Directeur général

Alexandre Bernusset

Philippe Eloi

Jean-Jacques Le Gléau

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction APIJ

Coordination Marion Moraes - mission communication

Crédit photos

© Jody Amiet, Agence Ponthus & Dupouy (images de synthèse)



L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif créé le 31 août 2001, sous la tutelle du ministère de la Justice et des Libertés. Principal service constructeur du ministère, l'Agence a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires.

L'Agence pilote plus d'une centaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques, financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

